

Service émetteur : Direction générale

Affaire suivie par : Anne-Briac BILI
Courriel : anne-briac.bili@ars.sante.fr

Téléphone : 02.22.06.72.52

Date : 16 octobre 2020

Objet : avis DGARS – Mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le département du Morbihan

Monsieur le Préfet de département
Préfecture du Morbihan
10 Place du Général de Gaulle
56000 Vannes

Monsieur le Préfet de département,

Les données épidémiologiques communiquées par la cellule régionale de santé Publique France **confirment une circulation active du virus COVID-19 dans la région.**

En Bretagne, le taux d'incidence (TI) des infections SARS-Cov-2 continue sa progression : Aujourd'hui ce taux est de **88,3 cas pour 100 000 habitants** et a quadruplé depuis le 20 août 2020. Le taux de positivité a également fortement augmenté sur cette même période s'établissant aujourd'hui à **7,5%**.

Le département du Morbihan connaît une augmentation régulière de ces indicateurs, depuis plusieurs jours consécutifs. Le taux d'incidence s'élève aujourd'hui à **61 cas pour 100 000 habitants** avec un taux de positivité des tests à **6,6%**.

Par ailleurs, sur ce département, le taux d'incidence et de positivité restent particulièrement élevés chez les **populations jeunes (16-25 ans)**, il atteint **149,57 cas pour 100 000 habitants** avec un taux de positivité des tests à **7,77%**.

Concernant **les populations plus âgées (+ de 66 ans)**, susceptibles de développer des formes graves de la maladie, le taux d'incidence s'élève à **44,46 cas pour 100 000 habitants** avec un taux de positivité des tests à **6,24%**.

L'ensemble de ces données traduit une évolution défavorable des indicateurs épidémiologiques sur le département. Cette situation justifie la reconduction des mesures prises, notamment celle relative au port du masque obligatoire. D'autres mesures de gestion pourraient être envisagées et concertées dans les prochains jours afin de freiner la propagation de l'épidémie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet de département, en l'assurance de mes respectueuses salutations,

Le Directeur général
de l'Agence régionale de Santé Bretagne,

Stéphane MULLIEZ